

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	72

PRESENTS	56
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	20

Vote Pour :	59
Vote Contre :	11
Abstention :	2

Date de la Convocation  
11 MARS 2025

Date d’Affichage  
11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour les votes des comptes administratifs), Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 36\_2025

ACTES : 7.1.5

**OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Vote du Compte Administratif 2024 - Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire**

## Exposé des motifs

Le compte administratif 2024 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire** est présenté. Les écritures du compte administratif 2024 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire** sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2024 Budget **Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire** présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2025) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2025) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET EDUCATION	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	26 138 117,92 €	27 123 644,67 €	985 526,75 €	- €	985 526,75 €
Investissement	8 836 407,32	6 398 535,72 €	-2 437 871,60 €	- 539 179,08 €	- 2 977 050,68 €
TOTAL	34 974 525,24 €	33 522 180,39 €	-1 452 344,85 €	- 539 179,08 €	- 1 991 523,93 €

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L 2313-1,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 mars 2025,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Vice-Présidente ; Paul SALVADOR, Président, ayant quitté la séance,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,** (Vote contre de Blaise AZNAR, Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Robert CINQ, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Marc MIRALES, et, Abstention de Sébastien CHARRUYER en son nom et au nom de Jean TKACZUK) :

- **approuve** le compte administratif 2024 du Budget Scolaire, Périscolaire, CLSH et Restauration scolaire et le reconnaît conforme aux résultats du compte de gestion

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 07 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

Le 07 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

  
 Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



  
 La Première Vice-Présidente,  
Martine SOUQUET